#### RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

And the Fanguille Chie	S IIII		
	3 mois	6 mois	lan
AHORS ville	))	D	8 fr.
OT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
utres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

#### Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

#### Publicité

RÉCLAMES....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

# Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

# LA SEMAINE

EN FRANCE

Les interpellations sur la question religieuse et sur l'armée. - Le gaz à Paris. - L'affaire Dautriche.

L'interpellation sur les questions religieuses, qui a été discutée vendredi et samedi à la Chambre, s'est terminée par une grosse victoire du Gouvernement sur l'opposition; la majorité était de plus de 80 voix.

Or si la partie était devenue belle par suite de l'adhésion de M. Deschanel à l'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, M. Combes n'en avait pas moins à vaincre le grand talent et les fines ironies de M. Ribot. Il y a réussi à force de franchise et de netteté; ses déclarations ont engagé le Gouvernement d'une taçon définitive dans la voie de la laïcité absolue de l'Etat.

Et ce ne sont pas les habiletés de quelques mécontents de gauche, plus ou moins disposés à profiter d'un certain flottement dans l'union du Bloc, qui empêcheront la discussion du projet Briand de venir à son heure. Dans tous leurs discours, les ministres annoncent que l'heure de la séparation a sonné. Et il devient évident que le Concordat mourra avec l'année 1904.

Séance orageuse hier à la Chambre. On interpellait le génèral André qui est vivement attaqué, depuis quelques mois, par le Matin. Après des débats dont on trouvera plus loin le compte-rendu, la Chambre a donné gain de cause au Ministre de la guerre.

Lundi, la Chambre des députés n'a pu s'occuper de l'impôt sur le revenu. M. Rouvier étant toujours malade. La séance a été dès lors employée à la discussion de la loi sur le régime du gaz à Paris. Les projets du Conseil municipal ont été approuvés et dès que le Sénat aura donné son adhésion à l'affaire, le gaz et l'électricité seront exploités en régie. L'essai sera utile et nouveau. En France, en effet, c'est la première tentative de socialisation des organes municipaux; si l'opération donne d'heureux résultats, il n'y a pas de raison pour que l'expérience ne s'étende.

L'affaire Dautriche a été évoquée devant le Conseil de guerre siégeant à Paris. Sans doute le procès ne présente pas l'intérêt qui s'attachait au procès Esthérazy, jugé il y a 7 ans dans la même salle du Cherche-Midi. Néanmoins les faux Dautriche constituent un épisode intéressant qui tient à l'affaire Dreyfus et qui l'éclaire. A ce titre, l'opinion publique a suivi les débats avec

une attention passionnée. Tout d'abord il est clair que les officiers n'ont pas en face d'eux, comme le répétaient depuis des semaines l'Eclair, le Gaulois et le Figaro un réquisitoire factice et obscur. Des charges accablantes et précises pèsent sur eux. Le rapport du capitaine Cassel est substantiel et fort, très impartial d'esprit et de forme, donnant aux documents une valeur que la critique la plus sévère ne peut diminuer. Et quant à l'acte d'accusation rédigé par le lieutenant-colonel Rabier, il met en relief des preuves si décisives que l'on a tout de suite l'impression qu'entre le commissaire du gouvernement et les inculpés la bataille est engagée à fond.

Et de fait les débats, bien conduits, ont déjà produit l'impression la plus désastreuse qui soit pour les officiers. Les contradictions, les faux, les grattages indiquent nettement que l'état d'esprit était, à l'état-major en 1899, ce qu'il était en 1894, lors de l'horrible attentat judiciaire. Mais ce qui supprime tout élément dramatique dans ce procès, c'est la certitude de l'acquittement final des inculpés par suite de l'amnistie proclamée sous Waldeck-Rousseau pour tous les faits connexes à l'affaire.

### A L'ETRANGER

L'Incident de Hull. - Au Thibet. - Guerre Russo-Japonaise.

Un gros incident vient de se produire au large de la côte anglaise entre des pêcheurs de Hull et la flotte russe de la Baltique, en marche vers l'Extrême-

Des chalutiers s'occupaient de relever des filets posés dans le Dogger-Bank, vaste bas-fonds qui couvre une grande partie de la mer du Nord; les marins russes, pour une raison qui n'est pas encore donnée, canonnèrent ces chalutiers; il y eut deux hommes tués, plusieurs blessés et des bateaux coulés. Ce fut une

panique parmi les pécheurs. L'opinion anglaise surexcitée, exige du gouvernement une solution rapide; il faudra des excuses, une indemnité et la punition des officiers de l'escadre. Le tsar a déjà offert les deux premières concessions mais il semble hésiter sur la dernière. Et de fait la flotte russe continue sa route tranquillement vers le sud par la Manche et le Cap. La presse de Londres, même la plus pondérée, déclare qu'il n'est plus possible de patienter. Un ultimatum serait évidemment exagéré; il est fort probable qu'Edouard

VII réussira à tout concilier, la dignité de la Russie et la colère légitime des Anglais; mais les conséquences de l'acte brutal et fou de l'amiral Rodjesvensky n'en seront pas moins regrettables. C'est l'entente russo-anglaise rompue à jamais et surtout tout essai de négociations pour la fin de la guerre d'Extrême-Orient, abandonne. Or on sait que le roi d'Angleterre avait fait demander à aujourd'hui en vedette, n'a mérité ni Tokio, les conditions posées par le Mi- une telle indignité ni un pareil honkado à la paix.

Le ministre allemand à Pékin a demandé des explications au gouvernement chinois au sujet de l'article et du traité anglo-thibétain qui donne aux Anglais toute autorité sur le Thibet. La Chine a assuré n'avoir pas ratifié cet article et il semble bien en effet que l'opposition allemande apportera de grandes diffi-

somme favorable à la Russie; elle fait partie du plan qui consiste à créer un rapprochement de sympathies entre les deux empires de l'est en attendant la conclusion d'une solide amitié. Et l'incident de la ffotte de la Baltique n'est politique en Extrème-Orient.

la démission de l'amiral Alexeieff et la nomination de Kouropatkine aux fonctions de généralissime. La mesure est tardive mais elle est bonne; elle supprime la dualité de commandement si préjudiciable aux intérêts de nos alliés.

Kouropatkine ayant désormais la possibilité de renforcer son armée de Moukden avec les éléments les meilleurs de le procès de Rennes firent sensation. l'armée de Kharbin, pourra préparer une moins naïvement prétentieuse.

La situation à Port-Arthur reste la même; de Chéfou, des nouvelles tendancieuses et fantaisistes nous parviennent qui doivent être négligées, elles disaient ces jours derniers qu'il mourait dix Japonais contre un Russe dans l'attaque. A ce compte il n'y aurait plus un seul Nippon autour de Port-Arthur et | francs. le blocus serait supprimé depuis long-

LE FURETEUR

# MOTS DE LA FIN

Toto à son père :

- Est-ce vrai que quand on a beaucoup de timbres, on peut racheter un - Sans doute!

- Je comprends... Les timbres servent à l'affranchir !

Berlureau a la prétention de se tenir très au courant des découvertes de la - Qu'est-ce que c'est que l'air liqui-

de? lui demande Berlureau junior. - L'air liquide.... c'est la pluie.

# L'AFFAIRE DAUTRICHE

Je crois qu'un peu de lumière est nécessaire et que peu de gens ont encore compris de quoi il s'agit, et quels délits ou quels crimes examine en ce moment le deuxième Conseil de guerre de Paris.

On sait seulement que quatre officiers sont assis au bancdes prévenus, quatre inculpés dont trois ont été, dès le premier jour mis au régime de faveur et dont l'acquittement apparaît comme probable, malgré tout ce qui pourra être établi contre eux.

Le procès en effet semble fait contre le quatrième, contre le comptable Dautriche qui, de son propre aveu n'était | seulement après avoir étudié et réstécependant que le « porte-plume de , chi. - Combien de plus agés dont on ces messieurs ».

Le Lieutenant-Colonel Rollin, les Capitaines François et Mareschal, malgré la très grave accusation relevée | qui, comme la poupée de Pailleron, contre eux, reprendront donc leur place dans l'armée, le crime qu'on leur reproche étant couvert par l'am-

Quant au comptable Dautriche, il sera le baudet de la fable, le pelé, le galeux qui supportera tout.

Les premières audiences n'ont pas été très claires et le public n'a peutêtre pas encore saisi le fond même

C'est pourquoi nous allons fournir quelques explications qui auront au moins l'avantage de prouver que ce malheureux Dautriche, que l'on place

C'est en 1904 que celui-ci, a l'instigation de ses chefs a, par un grattage, donné une affectation à une somme de 20 et quelques mille francs employés en 1899 à un usage mysté-

Le Lieutenant-Colonel Rollin, les Capitaines Mareschal et François avaient reçu cette somme et l'ont uticultés à la solution de la question de lisée. Ce sont eux qui, seuls, pourraient dire à quel usage. Mais ils ne Cette attitude de Guillaume II est en le diront pas et sortiront indemnes, conservant leur secret, alors que le malheureux comparse verra fondre sur sa tête toutes les rigueurs de la

> Remarquez bien que leur criminel silence ne cache rien et que tout le sait ce qu'ils ont fait de cet argent.

A l'époque où ils l'ont recu s'est En Mandchourie, le fait essentiel c'est manifesté miraculeusement un témoin; sorti tout-à-coup de terre pour venir à Rennes raconter une histoire colossale, une histoire à dormir debout qui devait cependant entraîner la seconde condamnation de Dreyfus. Ce témoin de la dernière heure, c'était le fameux Cernuzki, un rasta cosmopolitite dont les agissements pendant

Il fallait à l'état-major, un homme défensive plus solide et une offensive | à tout faire, un témoin de sa trempe pour étayer l'accusation qui flanchait et l'on est aujourd'hui certain que son témoignage fut acheté, payé.

Quant au prix, le Conseiller Athalin a cru pouvoir en découvrir le montant lorsque dans l'examen de la comptabilité de l'Etat-Major il constata un trou de vingt et quelques mille

- A qui les a-t-on donnés ces 20.000 francs?

Telle est la question qu'il posa et à laquelle on répondit en mentant que c'était à un nommé Austerlitz, sans pouvoir dire ce qu'on lui avait acheté aussi cher, sans pouvoir non plus montrer le moindre reçu.

Or cet Austerlitz est maintenant introuvable, et n'a commence à figurer sur les livres qu'en 1904, après le grattage commandé au malheureux comptable Dautriche, au porte-plume de MM. Rollin, Maréchal et François, les vrais coupables qui eux aussi furent les instruments d'autres plus puissants qui jusqu'à ce jour ont toujours pu tirer leur épingle du jeu.

# GRAVURES EN TAILLE DOUCE

# M. JEAN DAFFAS

CONSEILLER GÉNÉRAL

Vingt-huit ans.

Pas mal de services actifs. Deux campagnes victorieuses, l'une non sans péril et l'autre non sans aloire.

Invulnérable!

Hier, l'Eliacin du Conseil général. Aujourd'hui.... un ancien.

M. Daffas a certes les ardeurs de la jeunesse; il n'en a peut-être plus déjà — toutes les illusions.

Il parle peu. Il parle très bien, et ne pourrait pas dire autant!

M. Jean Daffas est de cette espèce devenue rare - de jeunes hommes « écoutent et ne disent rien ».

Ils n'en pensent pas moins. M. Daffas n'a pas besoin de parler pour penser.

Chose étrange pour les méridionaux qui préfèrent l'éclair d'orage qui brille et passe, à la douce chaleur féconde d'un long printemps!

M. Daffas est agriculteur à ses heures: il sait bien comment germent les bonnes graînes.

Mais, quand il faisait naguère son P. C. N., il ne s'est point attardé aux phénomènes de germination politique; et, volontairement ou non, il en est resté ignorant.

Il est modeste - défaut d'autres siècles; - il ne se doute pas du tout du bien qu'il se fait ainsi à lui-même. S'il s'en doutait, il deviendrait orgueilleux pour se nuire, par modes-

Il n'a pas encore eu le temps d'être ambitieux; il croit n'avoir encore ni assez vu, ni assez vécu, ni assez

Ayant abandonné ses études scientifiques où son esprit précis se complaisait, il a fait son droit.

Les uns étudient pour connaître, les autres pour être connus: M. Daffas était connu avant d'être avocat ; c'est un étudiant en droit que les électeurs de Salviac envoyèrent siéger au Conseil général.

Vite, il fut apprécié de tous ses collègues, de M. Vival lui-même qui pas fait pour atténuer les heurs de cette monde devine et que tout le monde n'eut pas un moment à craindre de se voir ravir par ce « jeune » son rôle d'enfant terrible.

Sans bruit, M. Daffas fait bonne besoane au Conseil général; l'on ne perd pas la mémoire de deux ou trois interventions pleines d'à-propos, de tact, de clarté, - la véritable éloquence de l'homme « d'affaires ».

Celui-là n'est-il pas le meilleur homme politique? C'est l'avis de M. Daffas.

Joignez à ces qualités des opinions républicaines très fermes. - M. Daffas a de qui tenir. - Sa jeunesse nourrit les espérances généreuses de la démocratie qu'il défend.

Ses votes au Conseil général prouvent des convictions inébranlables. Il siège non loin de M. Cassaignes ;

c'est un voisinage précieux pour... M. Cassaignes. Si la plume de Rémo cherchait, en ce portrait, à prêter son bec à quelque

satire, l'aiguillon risquerait de picuer au fauteuil à côté. Le voisinage de M. Daffas est dangereux pour M. Cassaignes. On ne « blague » pas M. Daffas.

Son sourire malin répondrait sans rien dire; il a plus d'une fois souligné son silence.

M. Daffas, d'ailleurs, s'y connaît en sourires. Le « grave » conseiller ne les éloigne pas. A Salviac, à Cahors, à Toulouse, les trois points de son triangle, - il n'est pas autrement franc-maçon — là où son cœur, ou son devoir, et parfois l'un et l'autre l'appellent, on accueille, on revoit avec bonheur M. Daffas.

Il décrit, à temps nommé, sa figure géométrique favorite... pour voir, pour vivre, pour vaincre.

Il verra, car il sait voir. Il vivra, car il est jeune.

Il vaincra, car, même s'il fuyait les victoires, des sourires lui donneraient des conquêtes.

On ne mesure la valeur de M. Daffas ni à sa barbe, ni... à sa taille.

# Chambre des Députés

Séance du 27 octobre 1904 PRÉSIDENCE DE M. GERVILLE-RÉACHE VICE-PRÉSIDENT

L'urgence est accordée à une proposition de M. Roger-Ballu tendant à fixer à un centime la taxe postale pour les cartes électorales envoyées par les municipalités aux électeurs.

M. Barthou adresse au ministre de l'Agriculture une question relative aux conditions de la nullité de la vente d'animaux atteints de la tuberculose, nullité déclarée par la loi de 1875, pour une période de 45 jours. M. Barthou voudrait voir baisser cette durée à 30 jours.

M. Mougeot dit qu'il est prêt à hâter la discussion d'un projet en ce sens. M. Péret dépose un rapport tendant à

la suppression des sous-préfets. La Chambre passe à la discussion de diverses propositions ayant pour but

d'assurer la liberté et le secret du vote, ainsi que la sincérité des opérations Le rapport sur cette question propose d'organiser le vote sous enveloppe et l'établissement, dans la salle du vote,

d'un dispositif permettant aux électeurs de s'isoler pour mettre leur bulletin sous enveloppe. belge: des bulletins uniformes où sont inscrits les noms de tous les candidats:

chaque électeur n'aura qu'à pointer le nom du candidat qui lui conviendra. M. Ruau soutient le projet de la Com- cas. mission: vote sous enveloppe et cabine

d'isolement. L'article 1er du projet rapportant que le vote aura lieu sous enveloppe non fermée est voté.

L'article 2 relatif aux cabines d'isolement est adopté.

L'article 3 portant que les enveloppes seront fournies par l'administration préfectorale et seront d'un type unique, est adoptė.

Les divers articles 4, 5, 6, 7 sont votés et l'ensemble du projet est adopté par 520 voix contre 40. Et la séance est levée.

Séance du 28 octobre 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON M. le lieutenant-colonel Rousset interpelle le Ministre de la guerre sur les faits dénoncés par le Matin, relatifs aux écoles de St-Cyr et de St-Maixent.

Il s'agit de ces accusations contre un officier accusé de prévarication, des procédés du commandant d'une école militaire et du système adopté par le ministère pour le classement des officiers. Le lieutenant-colonel Rousset déve-

loppe son interpellation.

Le général André répond à l'interpellateur et raconte les faits încriminés tels qu'ils se sont passés ; on a exagéré l'importance de ces faits : et on a raconté même des inexactitudes.

M. Guyot de Villeneuve soutient que le ministre n'a rien répondu aux accusations de délation dans l'armée signalées par le lieutenant-colonel Rousset. Ces accusations reposent sur des documents de premier ordre, émanés du Grand Orient, du ministre de la guerre. de certaines loges.

Il accuse le ministre d'écouter les ordres de la franc-maçonnerie chaque fois qu'il faisait une promotion.

M. Combes répond que pour sa part, quand il a nommé des fonctionnaires, il s'est assuré que ceux-ci fussent dévoués aux institutions républicaines, il a fait ainsi, notamment pour les préfets qui sont les représentants directs du gouvernement.

D'ailleurs des documents lus par M. Guyot de Villeneuve, rien ne prouve que le ministre de la guerre soit responsable. Les réactionnaires de la Chambre s'indignent de soi-disant procédés, mais elle restait impassible durant 24 ans quand ces procédés la favorisaient.

M. Guyot de Villeneuve continue la lecture de certaines lettres et proteste contre ce qu'il appelle la délation dans

Le général André blame énergiquement les procédés signalés s'ils sont exacts: et si la preuve en est faite, il saura prendre toutes mesures nécessai-

M. Gérault Richard déclare que la bonne foi du général André est entière et que les procédés signalés sont encore au-dessous de ceux qui furent employés contre les officiers juiss et républicains.

M. Jaurès en quelques mots vient montrer le but poursuivi par la réaction qui veut le départ du ministre de la guerre, qui a assumé depuis 4 ans la tâche de reconstituer l'armée. Il adjure la Chambre de voter l'ordre du jour Maujan accepté par le gouvernement.

Cet ordre du jour est en effet voté par 294 voix contre 226.

Et la séance est levée.

# Autre Comédie

Le Vatican va ouvrir, dit-on, un procès canonique contre un évêque hongrois, Mgr Radkaï, le nouvel évêque de Beztercehanya. Ce prélat, le jour de son intronisation, avait donné un grand dîner auquel il avait invité toutes les autorités, parmi lesquelles le Grand Maître d'une des principales loges maçonniques hongroises. L'incident a causé, naturellement, une certaine émotion dans le monde catholique hongrois et le Vatican a été saisi de l'affaire.

Ainsi donc, voici encore un évêque M. Constans préconise le système accusé d'être à tu et à toi avec les pi-

res francs-maçons. En France, nous avons déjà les évêques Le Nordez, Geay, Fuzet, Mignot et d'autres encore dans le même

Mais alors que signifie toute cette comédie de la franc-maçonnerie excommuniée par l'Eglise, s'il est établi que les princes de l'Eglise ne redoutent pas de frayer avec les principaux dignitaires des Loges!

Le pauvre pape ne sait plus où donner de la tête au milieu de tous ces évêques et archevêques qui fraternisent avec les suppôts de l'enfer. Il finira par ne plus voir autour de lui que des francs-maçons...

Les catholiques dénonçant leurs prélats, le Vatican instruisant contre eux des procès canoniques, c'est d'un comique achevé!

# ROI ET MAGISTRAT

Tout le monde s'accorde à reconnaître chez le peuple hongrois ce mélange de fierté et de finesse qui le distingue de ses voisins. L'anecdote suivante que les Hongrois rapportent volontiers, est assez intéressante pour mériter d'être contée:

C'était en 1864, Guillaume 1cr, qui n'était alors que roi de Prusse, voyageait incognito en Hongrie.

Aux environs de Treplitz, il rencontra un jeune hongrois qui se promenait tranquillement sur la grande route, fumant sa pipe de porcelaine. Le roi l'apostropha avec son sansfacon habituel.

- Qui est-tu, mon garçon? - Je suis un juge du Comtat, répondit le magistrat un peu surpris.

- Es-tu content de ton état ?

- Sans doute. - Alors, je t'en félicite. Le roi s'éloignait, lorsque le juge le

- Et toi, mon garçon, lui demanda-

t-il; qui es-tu? Le souverain fit un haut-le-corps. puis croyant confondre son interlocuteur, il répondit : Je suis le roi de

Le Hongrois, qui était resté impassible, dit alors : Es-tu content de

- Sans doute, balbutia Guillaume. troublé de l'indifférence de son inter-

locuteur. - Alors, je t'en félicite, dit le magyar, en saluant Sa Majesté avec

# LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

#### Une nouvelle flotte russe

Le correspondant du Daily Telegraph à Pétersbourg prétend pouvoir affirmer que le tzar a donné sa sanction à un projet tendant à former le noyau d'une nouvelle flotte, qui coûterait 40 millions 250,000 livres sterling. Des négociations avec des constructeurs étrangers auraient abouti. Les fonds nécessaires seraient pris sur le prochain emprunt, dont le gouvernement allemand faciliterait l'émission, à la condition qu'une grande partie de l'argent resterait en Allemagne et serait employée en commandes faites aux maisons allemandes.

#### Duel d'artillerie

Un duel d'artillerie a eu lieu, sur la rive nord du Cha, directement au sud de Moukden, pendant la nuit. Il y a eu une violente canonnade qui a continué aujourd'hui. Les Russes prennent l'offensive. S'ils échouent, ils se replieront en combattant jusqu'aux murs de Moukden.

#### Explications de l'amiral

On assure que dans le rapport de l'amiral Rotjestvenky, arrivé ce matin à l'ambassade russe, l'amiral déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de tirer sur les chalutiers anglais. La flotte russe remarqua de bonne heure les chalutiers, lorsqu'elle passa à Dogger-Bank. Les officiers russes remarquèrent parmi la flottille de pêche deux vapeurs marchant à toute vitesse et ressemblant exactement à des torpilleurs.

L'amiral Rotjestvensky en conclut que c'étaient des torpilleurs japonais. L'amiral russe est d'avis que son escadre n'a tiré que contre ces deux na-

L'amiral dément formellement l'information suivant laquelle un navire de guerre russe serait resté en arrière pendant six heures et n'aurait pas envoyé d'embarcations pour secourir les pêcheurs blessés.

L'amiral déclare que ses officiers ignoraient complètement le fait qu'un des projectiles russes ait frappé les chalutiers et il exprime son extrême regret et celui de tous les hommes de la flotte de ce que les chalutiers aient souffert et de ce que les hommes d'équipage aient été tués et blessés.

L'amiral demande quelle sorte de navire était resté sur les lieux de l'affaire et il déclare que tous les navires russes partirent ensemble.

L'amiral Rotjestvensky déclare que les deux navires contre lesquels il fut tiré étaient certainement des navires de guerre.

# INFORMATIONS

# Conseil de Cabinet

Tous les ministres, à l'exception de M. Rouvier, encore souffrant, et le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, se sont réunis, jeudi matin, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Combes.

Ils se sont mis d'accord sur le texte précis que le président du conseil doit apporter samedi prochain à la commission de la séparation des Eglises et de l'Etat, pour lui faire connaître d'une façon détaillée les vues du gouvernement sur la question dont elle est saisie.

# M. Pelletan et l'amiral Bienaimé

Au sujet de l'incident raconté par l'amiral Bienaimé, M. Pelletan a fait à plusieurs journalistes les déclarations suivantes.

« L'amiral Bienaimé a raconté que, sous le ministère de Lanessan, étant chef d'état-major général, on avait volé pendant son absence un brouillon de lettre dans son bureau, qu'on en avait pris copie et qu'on me l'avait communiqué ensuite.

» Jamais, déclare le ministre, on ne m'a apporté aucun brouillon semblable. Si on m'avait proposé une lettre volée, j'aurais mis à la porte celui qui me l'aurait apportée.

» Jamais dans les polémiques que j'ai dû soutenir en qualité de journaliste, on ne trouverait un papier secret ni un papier du genre de ceux qu'on publie contre moi. Il ne m'est arrivé qu'une seule fois de me servir d'un document qu'il pouvait paraître irrégulier de m'avoir remis. L'amiral Bienaimé ayant été accusé par moi dans un article de journal, d'être responsable des accidents causés par un wharf de Majunga, m'a envoyé pour se justifier, et sans que je lui aie rien demandé, tout son rapport sur les affaires de Madagascar. A cette époque, l'amiral Bienaimé est venu chez moi me voir, à l'insu de son ministre, et sans d'ailleurs, que je lui aie rien demandé. Je n'avais aucun motif d'avoir une lettre de l'amiral Bienaimé à M. de Lanessan, et n'en ai eu aucune, pas plus d'ailleurs que de l'Industrie.

le moindre document dérobé aux dossiers de la marine ».

#### L'Action libérale

Le groupe l'Action libérale a renouvelé jeudi son bureau comme suit : Président, M. de Castelnau : viceprésidents, MM. Grousseau et Rudelle, secrétaires, MM. Ollivier et Guilloteaux; questeur, M. de l'Estourbeil-

On sait qu'actuellement ce groupe compte quatre-vingt membres. En prenant possession de la présidence, M. Castelnau a prononcé un discours dans lequel il a insisté sur la nécessité pour le groupe, de préciser de plus en plus son programme.

### L'affaire Dautriche

La troisième audience du deuxième Conseil de guerre de Paris a été consacrée à l'interrogatoire du capitaine Mareschal, qui donne des explications sur une note de fournitures s'élevant à plusieurs mille francs et sur le fameux Gustave Austerlitz.

Le Conseil a procédé également à l'interrogatoire du capitaine François qui s'est expliqué sur les faits qui lui sont reprochés et a protesté de son entière bonne foi et de son dévouement à la République.

#### L'assistance obligatoire

La commission sénatoriale des finances s'est réunie sous la présidence de M. Magnin. Elle a entendu M. Milliés-Lacroix, qui a fait un exposé des conséquences financières de l'application de la proposition de loi actuellement soumise à l'examen d'une commission spéciale, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Le sénateur des Landes a fait savoir que, d'après son enquête, la loi entraînerait une dépense annuelle à couvrir par l'impôt de 54 millions, ainsi répartis : 27 millions à payer par les communes 13.500.000 francs par les départements, 13.500.000 francs par l'Etat.

La commission a décidé de soumettre les résultats de cette enquête, avec demande d'observation, aux ministres des finances, de l'intérieur et du commerce.

### Justice

La chancellerie a décidé que les communications du parquet et du juge d'instruction adressées directement sous forme de lettre à une partie intéressée ou à un tiers (témoin), à l'occasion d'une plainte, d'une poursuite ou d'une condamnation, seront remises à l'avenir au destinataire sous enveloppe fermée.

# Le roi d'Espagne à Paris

La mort de la princesse des Asturies n'a nullement modifié le projet de voyage en France d'Alphonse XIII. Ce voyage demeure absolument décidé en principe. La date seule reste à

Le deuil de la cour d'Espagne sera de six mois. Le voyage pourrait donc avoir lieu au mois de mai 1905. Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que la visité du jeunes ouverain n'ait lieu que pendant l'été ou même au cours de l'automne prochain.

# La question de Terre-Neuve

Le rapport de M. François Deloncle sur le projet relatif à Terre-Neuve et à l'Afrique occidentale est terminé. M. Deloncle estime que la convention signée entre M. Delcassé et lord Lansdowne est un des premiers gages du rétablissement des rapports cordiaux entre les deux pays. Par cette convention, nous abandonnons les privilèges que nous conférait l'article 13 du traité d'Utrecht, mais M. Deloncle reconnaît que ces privilèges n'étaient plus, depuis longtemps, d'aucune utilité pratique.

# Petites Nouvelles

La mise à l'eau du cuirassé Justice vient de se terminer sans incident.

- La cour d'assises de la Haute-Savoie a condamné, jeudi, aux travaux forcés à perpétuité les nommés Gorgan, Buffet et Bourquin, auteurs d'un meurtre commis à la Roche-sur-Foron.

- Le président de la République a donné jeudi la première chasse offi-

cielle de l'année, à Marly. - M. Chaumié a présidé jeudi la célèbration, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, du centenaire du lycée Charlemagne.

- Un nouveau sous-marin anglais a été lancé à Portsmouth. Il aura une vitesse plus considérable et peut descendre à une profondeur plus grande.

- Dimanche, 30 octobre, aura lieu, à Toulouse, au Jardin des Plantes, l'inauguration du monument élevé à la mémoire du poète Armand Silvestre. La cérémonie sera présidée par M. Philippe, premier adjoint au maire de Toulouse.

- Plusieurs associations républicaines de Paris et de la banlieue ont offert la candidature sénatoriale de la Seine à M. Mascuraud, président du Comité républicain du Commerce et

Marseille, les balayeurs ont refusé de reprendre leur service qui a été assuré alors par les pompiers, les gardiens et les employés du service de la

-Le Congrès annuel de la Fédération nationale des sociétés de voyageurs et de représentants de commerce de France se tiendra à Rouen les 5, 6 et 7 janvier prochain.

# REVUE DE LA PRESSE

De Pierre et Paul dans la Dépêche, au sujet des expositions:

Où donc est-il le bénéfice matériel de ces Expositions. Les boutiquiers provinciaux, même à Sens, n'en ont jamais vu la couleur. A Sens comme à Toulouse, toute Exposition universelle se solde par trois ans de crise. Dans l'année de l'Exposition, c'est à Paris que se fait la danse des écus. Dans l'année qui les précède, les porte-monnaie se recueillent. Dans l'année qui les suit, les porte-monnaie se resserrent.

# Revue de la presse locale

Du Quercinois:

Cequeces histrions (les républicains du bloc) n'ont pas fait il faut que les républicains patriotes tachent de le faire. Il faut qu'ils s'emparent des questions sociales, car nous ne concevons pas le patriotisme sans l'esprit de solidarité, d'aide mutuelle, de fraternelle charité pour les corps et pour les âmes.

# CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le ler novembre, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas mercredi.

#### L'IMPOT SUR LE REVENU A CENEVIERES

Depuis longtemps, la question de l'impôt sur le revenu préoccupe tous les républicains soucieux d'arriver à une meilleure répartition de nos charges fiscales; cette fois, on peut espérer que la solution de ce grave problème est proche puisque, dans quelques jours, la Chambre va se trouver en présence de deux projets, dont l'un émane du Gouvernement et l'autre de la Commission de législation fiscale.

M. Rouvier vient de déposer sur le bureau de la Chambre le compte-rendu des travaux d'essai, auxquels l'administration des finances a prou cédé pendant les vacances parlementaires. Ce document, que nous avons pu consulter, établit le parallèle entre les deux projets d'impôt sur le revenu et le système actuel; il nous a paru intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs les résultats de ces travaux dans la commune de Cénevières qui, disons-le tout de suite, est classée dans la catégorie des communes fortement imposées.

Rappelons tout d'abord que les deux projets suppriment les contributions personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, ainsi que les remises sur petites cotes foncières; ils abrogent, en outre, le mode de calcul des centimes départementaux et communaux portant sur la contribution foncière. Le projet du Gouvernement établit une taxe personnelle graduée et une taxe sur le loyer d'habitation, celui de la Commission établit également une taxe personnelle graduée et élevée de 3,20 à 40/0 le taux de l'impôt foncier des propriétés bâties. La taxe sur le loyer devient une taxe purement départementale et communale, tandis que dans le projet du gouvernement 20 0/0 du principal de l'impôt foncier des propriétés non bâties sont attribués, par moitié, aux départements et aux communes. Enfin, les revenus provenant de créances hypothécaires ou non, sont frappés, dans le projet de la commission, d'un impôt analogue à la taxe sur les valeurs mobilières.

Pour déterminer l'élément imposable, l'administration calcule tous les revenus, quelle que soit leur origine: rente foncière, produits de l'exploitation agricole, loyers, salaires, traitements, pensions, revenus provenant de capitaux, etc... Une limite d'exemption est fixée; elle varie avec les localités et les charges de famille, mais elle est toujours plus élevée dans le. projet de la Commission que dans celui du gouvernement.

L'essai des deux projets qui a été fait dans la commune de Cénevières a donné les résultats suivants:

Alors que le projet du gouvernement estime qu'il y aurait 144 contribuables soumis au nouvel impôt pour un revenu total de 173.144 francs, ce nombre ne serait que de 142 dans le projet de la Commission pour 158.663 francs de revenu. Cela tient à ce fait que pour la commune de Cénevières, la déduction à la base est de 500 fr. dans le premier projet et de 750 francs dans le second.

Dans le système actuellement en

- Une nouvelle grève a éclaté à 1 vigueur, le produit de l'impôt à Céne-1 vières est de 8190 fr. 67; avec le projet du gouvernement il se trouverait élevé à 8.275 fr. 91 tandis qu'il ne serait plus que de 7.260 fr. 92 avec le projet de la Commission. Cette augmentation que le projet Rouvier ferait supporter à la commune de Cenevières est exceptionnelle; en général ce projet fait bénéficier les communes agricoles d'une réduction dont la moyenne, d'après les travaux d'essai, est de 3,41 º/o.

Avec le projet de la Commission, la commune de Cénevières bénéficierait, au contraire d'une réduction de 11,39%. Ce projet, d'ailleurs, dégrèverait 106 contribuables et ne ferait subir d'augmentation qu'à 38; le nombre des contribuables augmenté est de 77 dans le projet du gouvernement et 67 seulement obtiennent une diminution.

Dans le cas particulier que nous avons étudié, l'avantage semble donc rester au projet de la Commission, il en est ainsi d'ailleurs dans toutes les communes agricoles. C'est l'inverse qui se produit dans les communes industrielles et dans les villes. Ici, par exemple, le projet du gouvernement sera plus favorablement accueilli: il ne fait subir, en effet, aux contribuables qu'une augmentation de 26,34 %, au lieu de 52,67 % que leur impose le projet de la Commission.

Les travaux d'assiette que nécessitent les deux projets sont identiques et, quelque soit le projet adopté, il semble bien que le but cherché sera atteint si le produit de l'impôt sur le revenu ne fléchit pas dans l'applica-

GUIL.

### CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2h04 Le Conseil municipal s'est réuni en

séance extraordinaire vendredi soir à 8 heures 1/2 sous la présidence de M. Costes, maire, sénateur.

Etaient présents: MM. Costes, Mazières. Parazines, Combarieu, Marmiesse, Dèzes, Ressiguier, Durranc, Périé, Combelles, Tassart, Teyssonnières, Carlin, Rouffi, Vincens, Besse, Dulac, Ausset, Vinel, Lacroix, Gélis, Delpech.

Excusés: MM. Delbru, Cayla. M. Combarieu est désigné comme secrétaire.

En ouvrant la séance, M. le Maire fait remarquer au Conseil qu'à l'ordre du jour ne figurent pas les 3 questions intéressantes:

1º Celle du Pont de Cabessut; 2º celle des eaux; 3º celle du gaz et de l'électri-

Les motifs sont pour les eaux. que la commission extra-municipale n'a pas encore déposé son rapport : pour le gaz et l'électricité parceque M. Flory, ingénieur de la Cie du gaz a demandé à être entendu par le conseil au sujet des ropositions faites par la Cie pour l'é-

M. Tassart faitremarquer queles propositions de M. Flory étant les mêmes que celles qui furent faites l'an dernier aux commissions municipale et extra-municipale, il n'est pas dès lors besoin de discuter ces propositions qui sont exces-

Il demande que le conseil se réunisse pour étudier ces propositions avant de les discuter avec M. Flory.

Le conseil se réunira à cet effet vendredi prochain.

M. Mazières demande que l'on adjoigne à la commission extra-municipale, M. Lagarde conducteur des ponts et

chaussées. Adopté. En ce qui concerne la question du Pont, le conseil décide que M. Soulié, ingénieur en chef soit entendu pour

fournir des renseignements sur cette MM. Ayot, Périé, Héreil adressent leur démission de boursiers Galdemar et remercient le conseil de leur avoir accordé cette bourse qui leur a permis de faire leurs études au lycée Gambetta.

Acte est donné. M. Delpech est désigné pour faire partie de la commission chargée de la révision de la liste des électeurs à la Chambre de commerce.

Une demande d'alignement formée par M. Bousquet sur le chemin de grande communication nº 8 (rue du Lycée) est approuvée.

M. Bugeat, loueur de voitures de places, demande au Conseil la dispense du paiement des droits de place et l'établissement d'un kiosque près du kiosque aux journaux. Renvoyé à la commission des Travaux publics.

M. Grammont, entrepreneur des travaux des magasins de tabac, demande qu'une concession d'eau lui soit accordée sur ses chantiers. Le Conseil décide que cette concession lui sera accordée moyennant le paiement de la concession.

Le Conseil donne avis favorable à une délibération de la commission administrative de l'hospice, tendant à l'alienation d'un titre de rente pour complément de ressources nécessaires à la reconstruction de l'hospice.

Renvoyée à la commission des travaux publics une proposition faite par M. Trubert, de vendre ou de louer son usine à la ville.

Une demande d'indemnité de logement formée par le curé de Cabessut, est reje-

Avis favorable est donné à une demande de M. Dubernet, tendant à l'installation d'un dépôt de pétrole et d'huile à Cabazat. Renvoyé à la commission des finances

dustriel de Lille en faveur du jeune Les frais de pension à l'asile de Leyme de l'aliéné Rouget seront supportés par la ville dans la proportion prévue

une demande de bourse à l'institut in-

par les règlements. Renvoyé à la commission des Trayaux

publics une demande de M. Lafage, peintre, tendant à l'achat d'une parcelle de terrain située au coin du quai Cavai-

Le devis supplémentaire (1.574 fr.) des travaux d'aqueducs de la rue des Elus et de la rue de la Liberté, présenté par M. Rous, entrepreneur, est renvoyé à l'examen de la commission des Travaux

M. Marmiesse fait remarquer à ce sujet le mauvais état des aqueducs de la du rue Chateau-du-Roi.

Le Conseil accepte l'offre faite par M. Lacroix, conseiller municipal, de céder

gratuitement le terrain nécessaire pour la construction de l'école de St-Henri. Plusieurs pétitions relatives à la question du Pont de Cabessut, sont renvoyées

à la commission des Travaux publics. Renvoyé à la commission des Travaux publics une pétition des habitants de la rue St-James, appelant l'attention du conseil sur le mauvais état du caniveau de cette rue.

Le Maire est autorisé à exécuter par voie d'économie en 1904 divers travaux et fournitures.

Une demande de dégrèvement de frais d'études au collège de filles est accordée aux élèves Hava et Nayrac.

Renvoyé à la commission des finances une demande des employés d'octroi tendant à améliorer leur situation.

Renvoyes à la commission des finances deux demandes de subvention de 300 fr. chacune, formées par la Fédération des ouvriers Cadurciens et le syndicat typographique de Cahors.

Egalement renvoyée à la même commission une demande de rétablissement de gratification formée par MM. Lompech, brigadier d'octroi et Pradaude, receveur d'actroi.

Renvoyée à la commission des Travaux publics une pétition de la Fédéraration des travailleurs cadurciens tendant à ce que les ouvriers temporaires de la ville jouissent des mêmes avantages au point de vue des salaires, que les

ouvriers titulaires. Un devis des travaux supplémentaires faits au collège de filles, est renvoyé à commission des Travaux publics.

M. Combarieu, au nom de la commission des finances propose au conseil de voter la somme de 479 fr. 95 pour insuffisance des crédits affectés au traitement des employés d'octroi

M. Marmiesse, au nom de la commission de l'enseignement, propose le rem-boursement de 561 fr. 85, montant des frais de pension au collège de filles, pour cause d'absence. — Adopté.

Des bourses de la ville au collège de filles sont accordées aux jeunes Bessières, Leymarie, Mortefon et Sadoul.

M. Dézes, propose d'accorder des bourses Galdemar au lycée Gambetta, aux jeunes Couyba, Piguet et Carbonel. Le conseil accorde une allocation de 50 fr. par mois à Mme Rigal économe du collège pour indemnité de nourriture et accepte des propositions relatives à une modification du logement.

M. Périé, propose de louer, pour la somme de 800 fr., le local du cercle de 'Union, à M. Guiraudie-Capdeville, viceprésident du cercle radical. — Adopté.

Un secours de 150 francs est alloué à M. Gaubert ouvrier cantonnier atteint de cécité. M. Tassart propose d'accorder une

subvention de 8.882 fr. à l'administration des tabacs : cette subvention représen-tant la remise des droits d'octroi sur les matériaux nécessaires aux travaux de construction du magasin des tabacs :

M. Durranc propose le rejet de diverses demandes de subvention: adop-

Le conseil maintient la prestation en nature pour l'année 1905. Les comptes de gestion de l'exercice de

1903 de l'hospice sont approuvés: Une demande de 17.800 fr. 56 formée par la commission administrative de l'hospice pour combler le déficit est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

M. Gélis propose d'accorder la réduction du prix de pension en faveur de la jeune Lagarde, élève au collège de filles, adopté.
M. Dulac présente les budgets du bureau de bienfaisance et de l'orpheli-

nat d'Arnis: adoptés. M. Dulac propose le rejet faute de fonds d'une demande de subvention formée pour l'érection d'un monument à Blanqui: adopté.

Mais il propose de donner le nom d'Auguste Blanqui à la partie de la rue située dans le prolongement de la rue Rousseau entre la rue Nationale et le Boulevard: adopté.

En outre, il propose de donner le nom d'Emile Zola à la rue Sainte-Claire: Sur la proposition de M. Carlin, le conseil donne avis favorable au projet d'agrandissement de la cour de l'école de la rue du Lycèe.

Une somme de 800 francs nécessaire à la réparation de l'immeuble où se trouve l'ancien Cercle de l'Union est M. Teyssonnières propose la création

des ressources pour l'année 1905 pour les chemins vicinaux ordinaires, et le vote de 3 jours de prestation et 5 centimes spéciaux ordinaires. Adopté. Il propose d'allouer un crédit de 6.617 fr. 14 pour travaux et dépenses,

cette somme représentant la partie des ressources applicables aux chemins vicinaux ordinaires. Adopté. M. Combelles propose l'établissement d'une borne fontaine au coin de la rue

du Château du Roi et de la rue des Trois Baudus. Adopté. Le Conseil vote une somme de 320 fr. pour réparations à l'urinoir de la place

Galdemar. M. Vinel demande que la commission des travaux publics s'occupe le plutôt possible du cimetière de Lacapelle. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures.

Le Conseil réuni hors séance vote les vœux suivants:

Vœu en faveur de la paix

« Le Conseil municipal de Cahors » réuni hors séance le vendredi 28 oc-» tobre 1904, adresse un souvenir ému » à toutes les victimes de la guerre rus-

» so-japonaise et émet le vœu que la

» France ne se refuse pas à collaborer » aux négociations ayant pour but de

» mettre fin aux hostilités. » E. DÈZES, L. MARMIESSE.

Adopté.

« Le Conseil municipal de Cahors » réuni hors séance le vendredi 28 octo-» bre 1904, regrette que l'autorité mili-» taire n'ait pas cru devoir tenir compte des instructions de M. le Ministre de » la guerre au sujet du classement des b jeunes soldats.

» Il estime des plus injustes la mesure — mesure disciplinaire — prise contre » les jeunes gens de Cahors qui sont » incorporés, ceux du canton sud à Lan-» gres (Haute-Marne), et ceux du canton » nord à Epinal (Voges) et émet le vœu » que le général André, ministre de la » guerre, rapporte ces classements.

» Le Conseil municipal sait pouvoir » compter sur ses sentiments de justice » et d'équité.

» Il prie M. le Maire de Cahors, séna-» teur du Lot de transmettre d'urgence

» ce vœu à M. le Ministre de la guerre ». E. Dèzes, L. MARMIESSE. M. le maire dit qu'il a écrit en ce sens

au Ministre de la guerre.

Ce vœu est adopté.

# Le Pont-Neuf

#### UNE LETTRE DE M. LE D' DARQUIER

A la lettre de M. Cazes, parue dans le Réveil de mercredi, M. le D' Darquier répond par les lignes suivantes :

Paris, 27 octobre 1904.

Monsieur Cazes, Votre lettre me trouve à Paris où me retiennent de tristes circonstan-

ces. Ma réponse sera brève : Cagnac, Marmiesse et moi avons donné publiquement les arguments qui nous paraissent militer en faveur de la restauration du Pont-Nenf.

Vous avez non moins publiquement affirmé votre préférence pour le pont de la rue de la Liberté.

Je crois que tout est dit, et que le public lassé et fixé, attend non pas de nouvelles discussions, mais une con-La parole est au Conseil municipal

J'aurai, probablement, le regret de ne pas assister à la séance de vendredi, mais je reste convaincu que le projet de restauration plus économique et plus juste triomphera.

qui doit être suffisamment éclairé.

Veuillez agréer, etc. Dr DARQUIER.

### MESURE DISCIPLINAIRE

Nos protestations au sujet de la mesure prise contre les conscrits de Cahors, de Vayrac, de Souillac et de Bretenoux ont été entendues.

Malgré que le Quercinois ne veuille pas reconnaître que dans cette mesure disciplinaire il y ait de la politique cléricale, les groupements politiques de notre ville se sont joints à nos protestations et ont demandé à des représentants au Parlement de vouloir bien intervenir auprès du ministre de la guerre pour savoir les motifs de la mesure disciplinaire

prise contre nos conscrits. Nous apprenons en effet que MM. Sembat et Vaillant, députés de la Seine poseront au ministre de la guerre une question au sujet de la situation faite aux conscrits du Lot : et M. Costes, également a déclaré hier dans la séance du Conseil municipal qu'il avait déjà écrit au ministre pour connaître les motifs qui ont dicté la mesure contre laquelle tous les répu-

blicains doivent s'élever. Ainsi donc, sans avoir peut-être besoin de revenir sur cette question que le Journal du Lot a portée devant l'opinion publique, nous pouvons espérer que la cause de nos conscrits sera défendue en haut lieu.

Car, nous tenons à le déclarer, notre protestation ne s'adressait qu'aux auteurs responsables de la mesure que, sans exagération, nous affirmons, disciplinaire; mais contrairement à ce que l'on a cru, à ce que l'on a dit, notre protestation n'était pas contre M. le commandant et ses dévoués auxiliaires du bureau de reerutement de Cahors.

Ceux-ci n'ont fait qu'exécuter les ordres du ministère ; ils ne sauraient être incriminés; au contraire, et en cette circonstance même, nous sommes très heureux de rendre hommage à la parfaite bienveillance et à l'aimable courtoisie que toujours, le sympathique commandant M. Leblanc a manifestée envers tous ceux qui ont eu l'honneur d'être en rapports avec

La mesure disciplinaire est le fait des bureaux de la guerre.

Espérons que nous en connaîtrons bientôt les vrais motifs. Louis Bonnet.

# Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'à la suite d'une entente avec tous les membres du Barreau de Cahors, les consultations gratuites qui devraient être données à l'hôtel de ville, le seront désormais dans le cabinet de l'avocat choisi par l'indigent.

Ordre du jour

pemandes d'admission. Fédération des J. L. du Lot. communications diverses. Causerie-Conférence « Jésus-Christ »

Le Secrétaire

### Parti Socialiste

Les citoyens E. Dèzes et L. Marmiesse, conseillers municipaux, informent les électeurs qu'ils se tiendront à leur disposition dimanche matin 30 octobre, de 10 heures à 11 heures 1/2 dans une des salles de la

Syndicat des ouvriers charpentiers

Dans leur dernière réunion, les membres du syndicat des ouvriers charpentiers ont constitué leur bureau comme suit:

Président : Calmels ; Secrétaire : Soulié ; Sous-Secrétaire : Mignot ; Trésorier : Arnaudet.

Réunion générale du Syndicat ce soir samedi, à 8 h. 1/2, Bourse du Travail.

# Lycée Gambetta

Adjudication

La commission administrative du lycée Gambetta a procédé jeudi, sous la présidence de M. le préfet du Lot, à l'adjudication des denrées alimentaires pour 1905.

Ont été déclarés adjudicataires :

Pain, M. Bergon. 0 fr. 29,5 le kilo. - Boucherie, pas d'adjudicataire. -Vin, M. Lasserre, 23 fr. l'hectolitre. - Epicerie, M. Maurandière, 2.741 fr. 75. - Charcuterie, M. Lestrade. 3.149 fr. 20. - Lait, Mme Alazard, 0 fr. 30 le litre. - Charbon, MM. Blanc frères, 35 fr. 50 la tonne. - Œufs, Mme Marie Malique, 7 fr. 79 le cent. -Bois, M. Merle, 8 fr. 50 le stère.

### Dates de l'appel à l'activité

1º Tous les jeunes soldats, aussi bien ceux destinés aux troupes coloniales que ceux affectés aux troupes métropolitaines, devront se présenter à leur corps:

Les hommes appelés pour un an : le lundi 14 novembre.

Les hommes appelés pour 2 ou 3 ans appartenant aux subdivisions impaires (Agen, Cahors, Toulouse, Mirande), le mardi 15 novembre.

Les hommes appelés pour 2 ou 3 ans appartenant aux subdivisins paires (Marmande, Montauban, Foix, St-Gaudens), le mercredi 16 novembre.

2º Les hommes destinés aux corps stationnés en Corse, en Algérie ou en Tunisie, devront rejoindre le bureau de Recrutement de leur subdivision aux dates indiquées sur leur ordre d'appel individuel.

# Dépôt de remonte d'Aurillac

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac, procèdera aux achats de chevaux de selle, à Gramat, le vendredi 4 novembre, à 9 heures du matin, place du marché.

# Conseil de guerre du 17° corps

Le conseil de guerre de Toulouse, dans sa séance du 26 octobre, a jugé le soldat Auguste Lassance, né le 7 novembre 1882 à Castéra-Lectourois, en garnison au 7º de ligne, à Cahors.

Le 15 juillet dernier, avec 150 fr. en poche, Lassance quitta la caserne et prit le train.

Déclaré déserteur, Lassance, recherché par la gendarmerie, fut, le 19 août arrêté à Lille : il n'avait que 0,25 centimes sur lui.

Poursuivi pour désertion à l'intérieur, il comparaissait jeudi devant le conseil de guerre ; déclaré coupable, Lassance a été condamné à 2 mois de prison, mais le conseil lui fait application de la loi Bérenger.

# Chien enrage

Ces jours derniers un chien paraissant enragé, traversait l'Hermitage, propriété de Mme Léris-Gambetta, et mordait trois chiens de prix.

L'animal, continuant sa route, fut abattu à Labéraudie, par M. Viguié, gendre Alazard.

M. Pagès, vétérinaire, a fait l'autopsie du chien, qui a été reconnu hydrophobe.

Les trois bêtes mordues ont été mises en observation.

# Arrondissement de Cahors

Prayssac

Cercle de la Jeunesse républicaine laïque. — Conférence publique. Samedi soir, Monsieur Gipoulou invité

nesse, a fait une conférence, dans la grande salle de la mairie. Un grand nombre d'électeurs et de jeunes gens sont venus écouter la parole de notre distingué directeur du Cours complémentaire.

par les membres du Cercle de la Jeu-

M. Gipoulou a dit que s'il avait accepté de faire cette conférence, c'était d'abord parce qu'il n'avait rien à refuser aux membres de la Jeunesse laïque, c'était ensuite parce qu'il voyait en eux comme le prolongement de l'Ecole laïque, le trait d'union entre les écoliers d'aujourd'hui et les citoyens de demain.

La Jeunesse laïque, telle qu'il la concoit peut grouper tous les jeunes gens de Prayssac.

Ce qui fait sa force, comme ce qui fera la force de l'école laïque, c'est un large esprit de tolérance, un appel incessant à la conscience et à la raison. Monsieur Gipoulou a dit encore que pour s'adresser à la jeunesse il n'était pas indispensable d'avoir beaucoup d'expérience ou de savoir, qu'il fallait avant tout être sincère avec soi-même et respectueux envers les autres et voilà pourquoi il engageait ses amis de la jeunesse à ne pas hésiter à prendre la parole toutes les fois qu'ils auraient une idée sérieuse à mettre en évidence, une vérité à propager, une page de grand écrivain à faire connaître. Nous espérons que des conseils aussi sages seront écoutés et que le groupe de Jeunesse laïque fondé à Prayssac prospèrera pour le plus grand avantage des idées républicaines et laïques.

Au nom des membres du C. J. R. L., le secrétaire remercie M. Gipoulou d'avoir bien voulu prêter son aide et son concours et de contribuer aussi à l'organisation du Cercle de la Jeunesse républicaine de Prayssac.

Il remercie aussi M. le maire, M. l'adjoint et MM. les quelques conseillers municipaux qui ont bien voulu seconder la Jeunesse dans son œuvre.

Nous espérons, dit-il, que nos admi-nistrateurs, toujours fidèles aux principes democratiques, voudront bien continuer a nous accorder leur protection et à nous honorer de leur expérience. Le secrétaire.

#### Puy-l'Evêque

Vétérans. - Les membres de la 897° section du canton de Puy-l'Evêque sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 30 octobre, à deux heures du soir, au lieu ordinaire des seances.

Ordre du jour : Délégué au Congrès ;

### PETITE CORRESPONDANCE

M. C. - Reçu votre lettre. Examinerons l'affaire.

# Arrondissement de Figeac

Figeac

### L'INCIDENT VIVAL-LOUBET

Nous recevons une nouvelle lettre de M. Loubet, en réponse à celle de M. Vival, parue, ici-même, dimanche der-

Cette lettre qui est très vive - et M. Loubet déclare qu'elle n'est pas l'expression de «son dernier râle» - ne paraît pas de nature à favoriser les projets de M. Vival qui semblait très désireux, dans sa dernière, de clore la polémique Notre ami, M. Loubet, voudra t-il

nous permettre d'essayer d'arrêter ici cet incident regrettable qui fait la joie de nos adversaires et ne peut que diviser le parti républicain ?

Nous avions songé à faire pareille proposition à M. Vival, lors de la réception de sa dernière lettre.

Après maintes hésitations, nous avons supposé que le tempérament du député de Figeac ne nous permettait pas d'espérer une réponse favorable de sa part. Nous pensons être plus heureux avec

M. Loubet. Evidemment, mettre le point final brutalement, sans un mot d'explication serait chose inacceptable pour notre

Nous lui donnerons donc en partie satisfaction en analysant sa réponse en quelques mots, mais en supprimant tout ce qui pourrait envenimer le débat et prolonger une querelle déplorable.

M. Loubet déclare donc 1º Qu'il ne suivra pas M. Vival dans la discussion sur la vie privée - bien que, sur ce point, la réplique lui soit facile... 2º Que tous les faits reprochés à M.

Vival sont connus et suffisamment appré-

ciés des électeurs de l'arrondissement. 3º Que M. Vival, ne retient dans la discussion que les faits qui paraissent favorables à sa cause, tandis qu'il écarte avec soin toutes les accusations précises qui le gènent : entretien avec l'archiprêtre au sujet du maintien des couvents, rapport de son alter ego Cavalié sur le maintien des dits; attitude étrange au banquet de la Miséricorde 1902 où il bénit l'union de l'élément religieux et de l'élément laïque; lutte sournoise contre Cocula, candidat des républicains à l'é-

parti républicain dans le Lot... 4º M. Loubet s'étend ensuite longuement sur l'insinuation de M. Vival qui semblait indiquer que l'avoué avait dû être protégé par le députe contre une

lection sénatoriale; bref, division du

plainte en règle et fondée. Ici nous ne pensons pas avoir le droit de supprimer la défense et nous insérons in-extenso:

« .... Ah! maintenant le bât vous blesse, Monsieur le Député, ce qui prouve que j'ai touché juste! Il est plus habile, pensez-vous, de détourner la polémique; il faut essayer de salir un honnête homme: le public est friand d'histoires travesties n'est-ce pas? le procédé vous est cher et vous y êtes passé maître. Eh bien ! je vais rappeler vos souvenirs. Il faut que le pu-blic soit juge et qu'il sache que la que-relle de procédure dont vous parlez n'a été soulevée que parce que j'étais un de

Voici nettement ce dont il s'agit : Vers la fin de l'année 1896 (veille des élections sénatoriales) une plainte était adressée au ministère de la Justice contre trois magistrats et un avoué dans le but, y était-il dit, de faire connaître les soi-disants agissements du parti radical dans l'arrondisse-

vos amis politiques.

ment de Figeac. L'avoué visé, c'était moi, et on me reprochait de poursuivre une procédure de saisie à la requête de mon principal

Une enquête fut faite en dehors de moi, sans me prévenir, et comme il était im-possible de découvrir de ma part la moindre manœuvre, on m'accusa de m'être montré rigoureux contre un débiteur, ce qui était absolument inexact, puisque ce

dernier ne se plaignait pas.

Un magistrat qui occupe une haute situation me dit à ce sujet : « La plainte portée contre vous n'a qu'un caractère politique, on veut atteindre, non un officier ministériel, mais bien le successeur de M. Vival. » A la suite de cette conversa tion je fis part de l'affaire à ce dernier qui essaya sans doute de m'être utile dans cette circonstance où j'étais surtout visé à cause de lui. Mais on sait que sous ce Ministère il ne possédait que peu d'in-fluence ainsi qu'en témoignent les nom-breuses hécatombes de fonctionnaires qu'il

ne put empêcher.
Voilà dans toutes sa simplicité (et je le raconte sans la moindre hésitation) l'incident auquel M. Vival fait allusion.
En rééditant de pareilles attaques, il

s'associe à la campagne menée contre moi par la presse réactionnaire en 1897 et en 1898. Il fallait bien suivre l'exemple de ses

nouveaux amis! M. Vival ne peut cependant ignorer que le tribunal et mes confrères, qui ont mieux que lui connu l'affaire, n'ont cessé depuis lors de me témoigner leur estime. C'est ainsi que dès 1898 j'avais l'honneur d'être élu Président de la Chambre des Avoués qu'en 1899 j'étais choisi par le Tribunal omme membre du Bureau d'Assistance udiciaire, dont la Présidence m'est au surplus régulièrement confiée tous les

Je lui rappellerai enfin les fonctions de Liquidateur que le tribunal a bien voulu me conférer tout récemment.

Je ne pense pas que ce soit M. Vival qui puisse réussir à me faire perdre une pareille confiance. 

Ceci dit, nous supplions notre ami M. Loubet de ne pas exiger davantage, bien que son droit soit indiscutable, et de mettre fin à cette triste polémique par sa sagesse.

Nous avons la conviction que nous serons entendu.

Et maintenant nous savons bien que le blâme sera pour le signataire de ces lignes, qu'on accusera de se mêler de choses qui ne le regardent point.

La galerie, avide de petits potins, les partisans des adversaires protesteront à qui mieux mieux contre notre inter-

Cela ne compte pas pour nous. Nous avons mieux à faire dans le parti républicain que de nous entre-

Certes, en la circonstance, chacun connaît nos sympathies; mais les questions de personne nous intéressent peu : nous luttons avant tout pour la Cause et on nous saura gré, lorsqu'on aura perdu le souvenir de cette regrettable querelle, d'avoir contribué à l'arrêter dans l'intérêt supérieur de notre parti à Figeac.

A. COUESLANT.

- Nous tenons à ajouter que M. Loubet est étranger à toute distribution de journaux autres que ceux contenant ses lettres. Distribution qui n'était qu'une juste réponse aux attaques de son adver-

### Puybrun

# ENCORE AU MAIRE

Notre entrefilet de dimanche dernier a suffisamment troublé le maire de Puybrun, pour l'obliger à venir par deux fois à Cahors, soit pour consulter un avocat, soit pour rendre visite à la Préfecture.

Vendredi, ce maire était encore dans nos murs: son affaire des certificats, ca

Nous pouvons le rassurer, si, d'autre part, ce n'est déjà officiellement fait. M. le maire de Puybrun a eu plusieurs conférences avec les chefs de l'administration préfectorale: ses expli-

cations ont paru sans doute excellentes.

car, aucune mesure ne sera prise contre Mais que M. le maire de Puybrun ne se fasse pas d'illusions : se flatter du résultat de ses démarches serait, qu'il le

sache, très.... présomptueux ; faire, aujourd'hui le malin à propos de cette affaire, lui serait préjudiciable. Nous le lui affirmons. Il n'y a aucune mesure prise contre lui, parce que cela nous plaît. Mais à

l'occasion, ni les bureaux de la préfecture ni ceux de l'enregistrement ne pourront refuser de faire appliquer la

M. le maire de Puybrun devait délivrer des certificats conformes à la loi, il ne l'a pas fait.

M. le maire de Pigbrun devait délivrer un certificat sur papier timbré, quand on le lui demandait.

Il ne l'a pas fait. L'affaire n'est pas encore liquidée. Que M. le maire ne l'ignore pas.

Louis BONNET.

Négligence? méchanceté? — Dans notre « mise au point » de dimanche 23 octobre, nous informions M. le Maire de Puybrun, que nous nous occuperions aujourd'hui de lui. Nous ne faillirons pas à cette tâche, d'ailleurs très facile, car nous n'avons qu'à choisir dans le tas de ces actes... de chef de la municipalité. Vers la mi-septembre, le sieur S...,

négociant à Puybrun, demanda à une maison de Paris de lui expédier, moyennant une somme versée d'avance, un alambic à l'usage du sieur P..., propriétaire viticulteur dans notre localité. La maison, pour obeir aux prescriptions de la régie, ecrivit à la date du 21 septembre, à M. le maire de Puybrun, pour s'assurer « qu'il existait bien dans la commune, M. P..., propriétaire ». Une enveloppe affranchie était même jointe pour la réponse. Notre premier magistrat qui ne pensait pas comme lui, ne daigna pas répondre.

Le 4 octobre, le sieur S., réclamant par dépêche son alambic, la maison fut obligée de lui exposer les faits, le priant de réclamer lui-même à M. le Maire le certificats exigé.

Le sieur S... se rendit à la mairie et y fut même assez mal reçu. Ce n'est point d'ailleurs la première fois que notre aimable maire se permet une aménité envers ses administrés qui n'ont pas l

l'heur de lui plaire ; de nombreux té-

moins sont prêts à le certifier. Il est vrai que les sieurs S. et P. font partie de ce maudit Comité R. S. qui fait faire à notre doux officier de l'état civil tant de cheveux blancs.

C'est encore et toujours du Fracasse

UN COMITARD.

# Bretenoux

Toujours favorisés. - J'ai lu l'autre jour, dans un journal républicain de la région, un article sur le canton de Nant (Aveyron) où les républicains de ce cheflieu se plaignent, à juste titre, de ce que les faveurs gouvernementales sont souvent distribuées aux réactionnaires se réclamant parents de hauts fonctionnaires qui apostillent leur demandes et font obtenir (par-dessus la tête de députés, sénateurs, préfet les faveurs, ce qui donne ainsi des armes à la réaction contre les républicains.

Malheureusement ce qui se passe à Nant n'est pas un fait isolé, cela se passe dans beaucoup d'autres cantons, il y a même certaines localités où de bons et loyaux serviteurs de la République ne peuvent arriver à se débarrasser ni à obtenir même le changement de fonctionnaires ouvertement hostiles à nos institutions. On provoque des enquêtes qui très souvent sont faites par des fonctionnaire réactionnaires, n'aboutissent la plupart du temps qu'à favoriser le fonctionnaire incriminé et cela à la

plus grande confusion des républicains. Le gouvernement a certes, fait beaucoup mais il lui reste beaucoup à faire pour remédier à ce grave état de choses. L'opinion publique le trouve beaucoup trop tolérant pour les fonctionnaires réactionnaires qui occupent des postes souvent importants où leur influence ne s'exerce qu'à servir ces bons cléricaux.

Il serait donc temps que le gouvernement fasse une épuration sérieuse car depuis l'Elysée, en passant par les ministères et les grandes administrations partout, les meilleurs postes sont occupés par les ennemis de la République.

Au Congrès de Toulouse, il a bien été émis un vœu pour cela, il ne faudrait pas que ce vœu restât stérile. Les républicains attendent avec impatience que le gouvernement prenne des mesures contre tous ceux qui ne le servent qu'à contre cœur et pour mieux aider les intérêts de la réaction.

Croyez-vous que si nous subissions un autre 16 mai, les ministres réactionnaires attendraient longtemps pour se débarrasser de tous les fonctionnaires républicains? Il y a beau temps qu'ils auraient fait table rase et peut-être même melques-uns des plus en vue auraient-ils été priés d'aller planter leurs choux à Cayenne ou à la Nouvelle-Calédonie.

Nous ne voulons pas aller jusque-là car nous sommes plus tolérants que les cléricaux. Jamais les républicains n'useront de ces mesures contre des hommes, parce queceux-ci ne penseront pas comme eux, mais il n'en est pas moins vrai que si un gouvernement veut être fort, il faut qu'il n'ait pas d'ennemis dans son sein et qu'il puisse compter sur tous ses

Allons messieurs les Ministres un bon mouvement, tout le Pays honnéte est derrière vous.

Un coup de balai, il n'est que temps. UN RÉPUBLICAIN DU BLOC.

Aynac L'Action libérale populaire (suite). - Si je désire être votre élu, disait M. Lacarrière dans sa profession de foi, c'est uniquement afin d'unir ma voix à celle de la plus grande partie de vos élus pour demander au gouvernement d'avoir pitié de la France et de la Liberté.

Il doit sans doute rêver, le bonhomme! Où a-t-il donc trouvé, ce profond penseur, que la France avait besoin de de pitié? Il serait bien aimable de nous dire à quelle époque elle a été plus florissante qu'aujourd'hui : serait-ce dans le temps où elle était gouvernée par les Royalistes, Bonapartistes, etc, et à cette époque où florissait la domination seigneuriale et cléricale, était-on plus libre?

Nos libéraux regrettent peut-être cette ère de despotisme, par ce qu'ils voudraient, comme jadis, conduire le peuple à leur guise, sans que ce peuple oppressé put pousser une plainte; les anciennes annales nous rapportent les tristes exploits des soudards qui ont dévasté la France pendant le règne des

anciennes monarchies. Qui ne se souvient de la St-Barthélemy, l'Inquisition n'a-t-elle pas aussi été

l'œuvre du clergé ? Je ne crois pas que toutes ces horreurs soient de la liberté... de consience au moins. La plus grande cause de tous ces maux était l'ignorance; aussi nos cléricaux ne veulent pas entendre parler d'instruction, parce qu'elle tend à émanciper les esprits que ces messieurs voudraient encore diriger à leur guise et selon leur bon caprice, comme au bon

vieux temps. Ne sont ce pas là M. Lacarrière, quelques bonnes vérités relatées dans l'histoire et dont nous voyons encore parfois des preuves? Ne serait-il pas pien doux au cœur d'un despote, de faire disparaître un adversaire génant ? mais que voulez-vous! aujourd'hui, tout le monde est libre d'agir et de penser à sa guise, pourvu qu'il ne porte pas atteinte aux droits de l'homme.

Aujourd'hui tout français naît libre, autrefois le pauvre était esclave en

venant au monde! Autrefois, tous les honneurs étaient réservés aux riches, aujourd'hui le paysan intelligent y parvient aussi bien que le millionnaire. Aujourd'hui l'ouvrier peut vivre tranquillement et se créer parfois un peu de bien-être ; tandis qu'autrefois il travaillait presque pour rien et vivait dans une misère voisine de la famine.

Ah! messieurs les cléricaux, le bienêtre de l'ouvrier voilà tout ce qui vous gêne; mais vous pouvez être convaincus qu'on ne veut pas de retour en arrière et que la France n'a que faire de votre

Vos belles palinodies, loin de nous deplaire nous procurent parfois des moments de bonne humeur : nous ne ri-

canons pas comme vous le dites, car notre cœur n'est pas comme le vôtre, ulcéré par la haine et avide de vengeance, mais nous rions parfois de bon

cœur de vos balivernes et momeries etc. Vous avez beau nous présenter votre chef le grand Bistouri comme un foudre d'éloquence, ses beaux discours ne sauraient émouvoir et il ne saurait trouver d'applaudissements que parmi les simples et les bigots.

(A suivre) Maxime MALGUIGNÉ.

### Livernon

Foire de Livernon. - La foire de Livernon du mois de novembre, correspondant, cette année, avec la Toussaint, se tiendra le lendemain, mercredi 2 no-

### Arrondissement de Gourdon

Gourdon Exercices de ravitaillement. - Mercredi dernier ont eu lieu à Gourdon les essais de ravitaillement que nous avons annoncés dans un de nos précédents nu-

Grace au zèle déployé par le président de la commission, on a pu se rendre compte qu'en cas de mobilisation, la 6º commission de ravitaillement pouvait donner les meilleurs résultats.

Toutefois, il nous sera permis de constater qu'il est vraiment regrettable que quelques municipalités (heureusement en bien petit nombre ont vraiment manqué des plus élémentaires principes de patriotisme en ne secondant pas les efforts faits par l'administration de la guerre, pour faciliter les transactions entre l'Etat et le producteur.

Carlucet Nouveau surveillant. - Nos articles relatifs à la « sécurité » des correspondances ont produit leur effet, semble-t-il, la boîte aux lettres n'est plus aussi sur-

veillée, par des yeux humains. Mais on a trouvé mieux: il y aurait toujours un préposé à cette surveillance, et celui-là, serait un chien, dont la dent assez dure s'appliquerait parfois sur les mollets des écrivassiers qui vont porter de nuit leur prose à la boite. C'est pas mal trouvé.

Dégagnac A Monsieur le Président et à Monsieur le Secrétaire de la Jeunesse Catholique de Dégagnac. - Messieurs, nous serions trop heureux si vous vouliez bien nous expliquer les fluctuations de votre conduite depuis six mois. Nous enregistrerions avec plaisir la réfuta-tion nette et précise des faits que nous

allons relater. Monsieur le secrétaire de la Jeunesse Catholique de Dégagnac, voilà six mois à peine que vous étiez correspondant de

la Croix du Lot. Nous précisons : vous avez signé à

cette époque, avec deux de vos camarades certains articles parus dans cette feuille. Nous n'avons pas à nous en formaliser. Vous usiez ou abusiez de votre droit de critique, c'était votre affaire. Etiez-vous l'auteur des articles? peu nous chaut; mais, vous en acceptiez la

responsabilite, cela nous sumt. Et nous retenons que vous combattiez alors sous le pavillon « Religion, Patrie, Liberte », qui couvre la marchandise des Croix en genéral et de la

Croix du Lot en particulier. A peine un mois s'est-il écoulé, qu'un beau matin, on ne sait par quelle subite métamorphose, vous vous réveillez Jacobin. A plusieurs reprises on vous surprit avec votre cher compère, ci-devant Président de la Jeunesse catholique de Dégagnac, on vous surprit, disons-nous, braillant sous les fenêtres du presbytère en l'honneur de notre séraphique et vénéré pasteur, des chants que les âmes bien pensantes qualifient de séditieux. Nous avons cité : l'Internationale, et ?.... voyons, le dirons-nous ?... et

Isobeletto! Il paraît même que ces chants soulevèrent la bile de quelques-uns de vos amis de la veille et vous fûtes victimes d'une « làche agression » que dis-je?

d'un affreux guet-apens !... Ah! alors, oh! alors! vite vous avez pris votre plus belle plume des dimanches et sous le feu de votre indignation vous avez rédigé un magistral article. Contre qui? On vous le donne en dix !...

contre « LES APACHES CLÉRICAUX ». Puis, humblement, vous êtes venu tendre la main et demander l'hospitalité, devinez à qui? Jésus l Seigneur! Mon Dieu! voile toi la face! à ce « sectaire » de Journal du Lot qui voulut bien insérer votre boutade. Nous savons bien que chez vous les revirements sont très habituels, qu'en dites-vous, monsieur le « secrétaire ? » Vous savez à l'occasion faire risette même à Marianne, lorsque vous quémandez ses faveurs, quitte à la traiter ensuite sans vergogne de « Gueuse » et même d'autre chose? Passons!

Au mois d'août dernier, l'un Néo-Jacobins fut élevé à l'enviable fonction de « SECRÉTAIRE » de la Jeunesse catholique de Dégagnac! « Saluez! messieurs » l'autre à l'insigne honneur de « PRÉSIDENT » (messieurs, saluez plus bas) de la dite Jeunesse catholique. Nous résumons ; Dans six mois : cor-

de loisir, Jacobins par passe-temps et puis porte-fanion de la « phalange sacrée » de Dégagnac... pour l'honneur! Comme évolution, c'est mieux que Nons voulons bien croire, messieurs, que vous ne nous laisserez pas plus longtemps dans l'incertitude et que

respondants de la Croix à vos moments

plications demandées. Jusqu'au plaisir de vous lire, comme disait Pitou à sa promise.

vous voudrez bien nous fournir les ex-

Demandez partout-les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

# Bulletin Financier

Les dispositions de la Bourse sont aujourd hui bien plus satisfaisantes; la reprise est générale et si les craintes de rencherissement du taux des reports en liquidation ne pesaient pas encore sur le marché, le mouvement eut été sans doute plus accentué.

Notre 3 % a passé de 97,65 à 97,80. Le Comptoir National d'Escompte clôture à 606; le Crédit Foncier à 721; le Crédit Lyonnais à 1.144 et la Société Générale à 625.

Nos chemins finissent: le Lyon à 1.360, le Nord à 1.756 et l'Orléans à 1.459. Le Suez en hausse de 40 francs cote 4.410.

Parmi les fonds étrangers l'Extérieure finit à 86,97; l'Italien a 103,85; le Portugais à 63.60. Le Russe Consolidé cote 92,30; le 3 º/º

1891 a passé de 74,95 à 76. Le Turc finit à 85,95; la Banque Otto-

Au comptant. - Les obligations des chemins de fer Economiques sont fermes

Les obligations 5 % du port de Rosario sont recherchées à 483 50.

# LA HERNIE GUÉRIE par le Bandage Electro-Médical

Toutes les Hernies sont guéries sans opérations et sans souffrances grâce à la nouvelle découverte des Docteurs MARIE Frères, les plus grands spécialistes de Paris. Nous ne comptons plus les merveilleuses guérisons obtenues par leur Bandage Electro-Médical, si léger et si souple, qui, savamment approprié à chaque cas, apporte avec lui un bien-être considérable et amène la guérison saus gêne ni fatigue.

D'innombrables lettres de reconnaissance sont venues récompenser les Docteurs MARIE Frères de leur humanitaire dévouement. Prenons au hasard quelques-unes de ces guérisons si rapidement et si agréablement obtenues:

Etienne (Loire), âgé de 75 ans, guéri d'une Hernie plus grosse que le poing en 4 mois. J. M. PITIOT, cultivateur, à Eymieux, commune de Chagnon (Loire), âgé de 71 ans, guéri en quelques mois d'une Her-nie grosse comme un œuf et qu'il avait

J. DAVID, 46, Rue Beaubron, Saint-

depuis 2 ans. Mme GUILLARD, à Frontenas, par le Bois d'Oingt (Rhône), guérie en quelques mois ainsi que deux dames amies. Le Fils de M. DURIEUX, Employé à la gare de Saint-Chamond, guéri en 4

mois d'une Hernie à gauche. Ces magnifiques résultats obtenus sans fatigue et sans souffrances n'ont pas besoin de commentaires. Aussi n'achetez plus de Bandages, avant d'ètre venu constater par vous-même les bienfaits incomparables du Bandage Electro-Médical des Docteurs MARIE Frères, 108, Rue de Rivoli, à Paris.

Docteur DESANDRE. Les personnes atteintes de Hernies et qui veulent guérir doivent venir se faire faire l'application de ce merveilleux BANDAGE ELECTRO-MEDICAL: A Montauban le samedi 29 octobre,

A Cahors le dimanche 30 octobre, hôtel des Ambassadeurs.

Ceintures pour maladies du ventre

hôtel du Midi.

# BOURSE DE PARIS RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

**3** Jouissance 1° juil. 1904 tme 97 80 3 Jouiss. 16 juillet 1904. tme 97 75 Banque de France......cpt 3895 ... Action nom. jouis. 27 juin tme ..... 500 fr. t. p. jouiss. juil...tme 1254 .. 500 fr. t p. jouiss. juil....tme 721 ... Crédit Lyonnais .....cpt 1142 .. 500 fr. t. p. jouiss. 25 mars tme 1144 ... Société générale. jouis. av. cpt 626 . . 500 fr. t. p. jouiss. mai...tme Paris-Lyon-Méditerranée. cpt 1360 ... 500 fr. t. p. jouiss. mai...ter 1360 ... Midi ......cpt 1169 .. 500 fr. t. p. jouiss. juil...tme ..... Nord.....cpt 1758 .. 400 fr. t. p. jouiss. juil... tme 1756 ... 500 fr. t. p. jouiss. avril. tme 1459 ... Ouest.....cpt 884 ... 500 fr. t. p. jouiss. avril. tme ..... Métropolit. 250 f. t. p.juill.tme 585 ... Suez act. 500 f. t. p. j. juil. tme 4410 .. - sté civile..... juil .cpt 3390 .. Proc. Thomson-Houston. j.tme 754 .. Espagne extér. 40/0 juil.. tme 86 97 Russe 4 0/0 1901.... juin.cpt 95 30 - 3 0/0 1896... août. cpt 75 25 Rio-Tinto.... jouiss. mai.tme 1479 ... MINES D'OR

Rand Mines ..... 269 .. Chartered..... 38 75 East Rand ..... 209 ...

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. - Cour. 23 25 à 23 50: nov. 23 25 à 23 50; nov.-déc. 23 50 à 23 75; 4 de nov. 23 75 à 24 »»; 4 prem. 24 50 à 24 75. Cir.: 6,500. Liq.: »,»»».

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 30 75 à 31 »»: nov. 30 75 à 31 »»; nov.-déc. 31 »» à 31 25; 4 de nov. 31 25 à 31 50; 4 prem. 32 »» à 32 25. Circ.: 3,750. Liq. : »».

# Chronique agricole

L'ACCAPAREMENT DES BLÉS

Le commerce des blès nous a fait part de ses doléances relatives à un prétendu accaparement qui s'opèrerait en ce moment sur cette marchan-dise de première nécessité.

Voici textuellement les doléances qui nous ont été présentées par les

« Depuis quelque temps, les journaux spéciaux de commerce et d'agriculture, et toute la presse en général, se sont occupés de la récolte du ble en France en 1904. D'après les enquêtes faites par les organes s'occupant chaque année de publier la quantité de blé récolté, il résulterait que celle-ci varie entre 105 et 110 millions d'hectolitres. Si on y ajoute les réserves de blé vieux de l'année dernière et les exportations sur la France des blés d'Algérie et de Tunisie qui se font régulièrement chaque année, on arrive facilement au chiffre de 125 à 130 millions d'hectolitres, quantité largement suffisante aux besoins des ensemencements et de la consommation

» Toutes les personnes compétentes en pareille matière ont donné leur avis en ce sens en faisant remarquer d'une façon claire et évidente qu'il n'y avait rien d'alarmant et aucune crainte de voir des prix exagérés.

» Mais ces esprits sages et éclairés ont oublié de compter avec le Syndicat d'accaparement qui s'est formé. Et ce dernier payant grassement une presse à sa dévotion, ne laisse pas de jour sans faire publier des articles préconisant une formidable hausse du blé, des prix de disette, voire de famine. Tontes ces nouvelles sensationnelles lancèes dans un but intéressé n'ont d'autre cause que de provoquer un ralentissement des offres de marchandises de la part des producteurs, d'affoler les masses et les vendeurs à découvert. Cette tactique réussit aux intéressés qui exploitent merveilleusement la situation puisque les cours du blé ont progressé, grâce à ces manœuvres illicites, d'environ 25 0/0, c'est-à-dire de 20 à 25 francs le quintal métrique soit d'environ 30 0/0 sur le prix du pain.

» On restemalheureusement surpris de voir au début même de la récolte qui vient de se faire et à laquelle la consommation n'a pas encore recours - puisque vingt millions d'hectolitres de vieux blé restent de la campagne précédente et suffisent amplement à plus de deux mois de consommation - de voir semblables prix se pratiquer. Mais pour quiconque assistait en spectateur au marché dans le groupe des blés et farines à la Bourse du Commerce de Paris, il était facile de trouver la cause de cette situation anormale en constatant qu'un des chefs du syndicat d'accaparement cherchait à acheter publiquement et de façon bruyante tout ce qu'il trouvait de blé disponible à 24 francs le quintal, provoquant lui-même une forte hausse des prix, qui n'a pour but que de jeter la panique chez les vendeurs à découvert qui se rachèteront à n'importe quel prix sans réfléchir, ou bien réunir la plus grosse partie de marchandises dans une seule main pour étrangler les vendeurs à la fin du mois.

«Quand des cours aussi frauduleusement établis sont publiés journellement dans tout le pays et servent pour ainsi dire de base au « marché fran-çais » des céréales, on se demande jusqu'à quel point on a le droit de faciliter l'accaparement d'une denrée de toute première nécessité, et si un groupement aussi puissant de capitalistes cosmopolites qui n'ont d'autre but que d'accaparer une partie de la fortune publique qu'ils vont placer ensuite à l'étranger, vont continuer dans un but de lucre, de jeter le désarroi et le trouble dans les affaires, en ruinant par de semblables procé-dés, des industriels et commerçants honorables et respectés, qui font euxmêmes vivre une quantité d'employés, de désorganiser la situation financière et économique du pays et prélever enfin sur tous les consommateurs de pain un supplément élevé du prix que l'on ne peut continuer de tolèrer. Les pouvoirs compétents ont le droit et le devoir de faire cesser semblables abus. Espérons qu'il suffit de les signaler à qui de droit. Jusqu'alors ces plaintes ne sont pas justifiées. Les cours des farines à ce jour sont les suivants: 1904 le sac de 157 kilos Janvier 49 fr., Février 49 fr. 50, Mars 51 fr., Avril 49 fr., Mai 48 fr. 50, Juin 47 fr. 50, Juillet 47 fr. 75, Août 51 fr. 15 septembre 53 fr., 26 septembre 55 fr.

«Et la taxe officieuse du pain a été ainsi réglée: 1904 Février 1re quinzaine 69c., 2º quinzaine 69c, Mars 1ºº quinzaine 71c., 2º quinzaine 70c., Avril 1re quinzaine 69c., 2e quinzaine 69c. Mai tre quinzaine 69c., 2° quinzaine 69c., Juin 1re quinzaine 67c., 2° quinzaine 67c., Juillet 1re quinzaine 66c., 2º quinzaine 67c., Août 1re quinzaine 68c., 2e quinzaine 69c., Septembre Ire

quinzaine 72c., 2º quinzaine 71c. Néanmoins il importe que les intérêts de l'agriculture soient sauvegardés et que la hausse si elle est légitime ne devienne pas une véritable spéculation.

FOLLAVOINE.

Le propriétaire gérant: A. Coueslant.

# Usine

# VENTE

enchères publiques

Le 7 Novembre 1904, à dix heures du matin, à l'usine dite Le moulin du Périé, à Cahors, il sera procédé à la vente des machines et objets ci-après énumérés :

1º Une scie à grume à une lame avec charriot;

2º Une scie à rubans de 1 mètre;
3º Une scie à rubans de 0 m 90;
4º Une scie à rubans de 0 m 70;

5º Une turbine centripète de 32 chevaux de force; 6º Une dégauchisseuse;

7º Une toupie; 8º Une raboteuse et son renvoi;

9º Un tour à reproduire; 10º Deux polisseuses;

11º Une perceuse horizontale; 12º Une perceuse verticale;

13º Une cisaille à levier; 14º Une cisaille poinconneuse à le-

vier; 15° Un tour à bâtons avec man-

16º Deux dynamos dont un neuf de 240 Wolts;

17º Un appareil à affûter; 18º Une meule à émeri;

19° Une machine à affûter les scies avec 2 meules; 20º Deux couteaux de sabotiers et

leur établi; 21º Un établi de 8 mètres et un de

7 mètres de long ; 22º 212 paires de formes pour

chaussures d'hommes ; 23° 276 formes droites pour chaussures de femmes ;

24° 112 formes droites pour chaussures de fillettes; 25° 34 paires de formes pour les

mêmes ; 26° 650 formes à forcer; 27° 10.000 bûches pour formes;

28° 100 embouchoirs; 29º 150 formes modèles;

30° 300 poissons (jouets); 31° 5 tables en sapin et nerva depuis 1 mètre 40 jusqu'à 5 mètres de

long;
32º 12 mètres cubes de parquet de chêne depuis 0 m 30 jusqu'à 2 m 60

de longueur des lames; 33º Deux hangars en planches. Et divers autres objets mobiliers de bureau et d'usine.

S'adresser pour avoir des renseignements à M. LACOSSE, syndic, 7, rue Fénelon, à Cahors.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DU QUERCY

# Tramway de Bretenoux-Biars Saint-Céré et extensions

Bien des personnes ont demandé quelles personnalités composeraient le Conseil d'administration de la Compagnie.

Nous devons répondre qu'aux termes de la loi sur les sociétés, les administrateurs doivent être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et choisis autant que possible, parmi les plus forts souscripteurs et ceux, notamment, qui sont familiarisés avec l'administration de sociétés de cette nature.

Le Conseil d'administration, aux termes des statuts, doit se composer de trois administrateurs, au moins, et de sept, au plus.

Le premier Conseil proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale

comprendra: M. FOROT, contrôleur général de l'Armée, en retraite, Commandeur

de la Légion d'Honneur.

M. MELIODON, administrateur du Crédit Foncier de France et du Comptoir National d'Escompte, Offi-

cier de la Légion d'Honneur. M. LAVAL, ingénieur civil, Chevalier de la Légion d'Honneur. Et deux autres membres choisis

parmi les actionnaires. L'honorabilité et la compétence des membres du Conseil d'adminis-

tration seront pour les actionnaires de sérieux garants de la bonne marche de la Société. Nous rappelons qu'on souscrit chez:

MM. ROQUE, Banquier à Brive. ONDET, Banquier à Tulle. LEYGONIE, Banquier a Ar-

> gentat. PAUL et Cie, Banquiers à Saint-Céré.

T.-Lucien AUTESSERRE et Cie, Banquiers à Figeac. ORL1AC, Banquier à Gourdon. Et au Siège Social, 96, Boulelevard Haussmann à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Fête de la Toussaint 1er Novembre 1904 Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. nº 2 et G. V. nº 102, du vendredi 28 Octobre an jeudi 3 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du vendredi 4 Novembre.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 4 Novembre.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

# MAISON

# OUBEYRE

Inventeur breveté S. G. D. G. - Patenté en France, Angleterre, Belgique CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours - Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef. aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D' GELIS contre les Pellicules et la chûte des Cheveux. - Résultat garanti. Prix: 2 fr. 50 et a fr. 50. - Flacon nº 2:

En face la Mairie HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. - Articles de Religion ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMEGA Seul représentant de

# L'ÉDUCATEUR Revue d'éducation laïque

PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE

La Ligue Française de l'Enseignement Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer sa carte à l'administrateur de l'Educateur, 1.

rue des Capucins, à Cahors.

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCEE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPERATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

9 - RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée Tous les travaux sont garantis sur facture Deux ans de crédit sans payer

plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

# L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 71

LES

# DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISODE MIMI-PRINTEMPS

VII

Le récit de l'aveugle

Bernard contemplait cet homme dont la Biscotte lui avait parlé, et il pensait que tout crime amène son châtiment, en voyant le brillant marquis d'autrefois vieux et infirme.

Quand à Gentran, surpris, il ne pouvait se rendre compte de ce qui se passait en lui.

Il avait devant ses yeux le père d'Hélêne, sa fiancée, et aussi le père de Mi-

Quoi, la petite Mimi se nommait Noé-

mie de Champcueil? Eh! eh! elle en devenait considérablement plus jolie.

plus dans les cours... et dans les salons Beproduction interdite aux journaux qui n'ont pas da traite avec l'Agence Havas.

Ah! mais non, elle ne chanterait

Ce fut l'aveugle qui rompit le premier

Il reprit d'une voix mesurée : - Quoi qu'il m'en coûte, je vous di-

rai tout. Lorsque je quittai le service militaire, quelques temps après l'enlèvement de la Rose du Jura, je rentrai à Champeueil. La marquise malade de chagrin, car je l'avais trop délaissee, ne tarda pas a mourir.

Cette perte me toucha, mais elle eut un effet funeste.

Au lieu de rentrer en moi-même et de me dévouer à l'éducation de ma fille, je me jetai à corps perdu dans les plaisirs

J'avais trente ans, un nom, du crédit, car je dois avouer que j'avais menė grand train l'héritage de mes pères et la dot de ma femme; mais j'étais dans la force de l'age, et je pris la devise des fous: Courte et bonne!

J'étais donc entré à toute vapeur dans un monde interlope composé de grecs, de femmes légères et d'escrocs. Ce qui restait du domaine de Champcueil fut vivement dilapidé, il ne resta que la portion revenant de droit à ma fille comme héritière de sa mère.

J'avais abandonné Helène à une gouvernante, et ne m'en occupais pas.

Un soir, que j'avais roulé Paris en compagnie de quelques cabotins, l'un d'eux nous annonça qu'il avait fait une

trouvaille incomparable. Une jeune fille jolie ayant une voix de rossignol, et sage par-dessus le marché.

Ce fut un concert d'éclats de rire et de quolibets à faire sauver le malheureux qui avait déniché un pareil oiseau.

nous la montrer. La partie fut acceptée.

Le cabotin nous apprit alors que cette jolie fille était orpheline sous la garde d'un frère à moitié idiot, ei qu'elle avait servi une famille anglaise quelques années.

Cette famille, retournant en Angleterre, la laissait en France, ne sachant trop quoi en faire. Le hasard fit que ce cabotin l'avait

entendu chanter. Il se lia avec elle artistiquement parlant, et la fit débuter dans une goguette du faubourg Saint-Denis. où elle obtenait un succès etourdissant. Un quart d'heure après, nous étions dans un établissement de marchand de

vins, qui tenait une espèce de café-concert dans une salle du haut. On entendait le crin-crin d'un violon et les applaudissements d'un public quel-

que peu tapageur. Nous montames et nous trouvames dans un milieu de fumée de pipes et de bocks de bière brune à ravir un alle-

mand. Tout à coup le bruit cessa comme par enchantement; sur la petite estrade qui servait de scène une femme venait d'apparaître.

eh bien! je ressens encore par le souvenir l'impression inoubliable qui m'anni-Il se piqua d'honneur, et prétendit | hila pendant un quart d'heure. Je regardais cette fille, je l'écoutais,

je la voyais et je ne pouvais ni parler ni applaudir; j'étais pétrifié. Non, je n'avais jamais aime avant ce jour-là. Je me disais à moi-même : Il faut que cette femme soit à moi, à tout prix, dussé-je en mourir.

cris: Thérésia! Thérésia! vinrent me tirer de mon extase.

J'appris ainsi qu'elle se nommait Thé-Elle chanta trois fois, trois fois ce fut

le même enthousiasme. Lorsque le concert fut terminé, je courus pour saluer la chanteuse, mais j'appris qu'elle était partie avec son frère et qu'elle ne parlait jamais à per-

- Combien gagne-t-elle ici ? demandai-je au patron de l'établissement.

- Cent sous par jour, dit-il. - Cent sous! m'écriai-je, elle vaut vingt francs, cent francs, une fortune,

Le marchand flaira qu'il allait perdre

sa clientèle avec le départ de Thérésia, aussi refusa-t-il son adresse.

craintes, me la donna.

jeune fille, mis correctement, et avec le ton et les manières qui convenzient au narquis de Champcueil.

mais d'un velouté incomparable, et j'entendis cette voix qui était bien la musique la plus douce que l'on pût enten-

m'a fait entrer hier dans la salle où vous chantez; je ne vous le cacherai pas, vous avez une voix qui vaut de l'or. Je viens vous proposer un engage-

Elle sourit. - Vous venez comme d'autres, me dit-elle, me proposer de chanter pour

n'étais pas embarrassé. - Non, mademoiselle, répondis-je, je veux vous faire entrer dans un concert véritable où vous chanterez devant un

- Le directeur vous engagera sur ma parole et vous débuterez à vingt francs

- Vrai ? fit-elle avec un regard de - Je vous donne ma parole de gen-

- Et vous me demanderez pour cela... - L'honneur de vous applaudir cha-

que soir. - Et c'est tout ? Elle me regarda bien en face.

- Vous êtes gentil, me dit-elle, et j'ai foi dans votre parole. Elle me tendit une main sur laquelle

je déposai un baiser. Puis, je lui fis un salut cérémonieux et me retirai.

- Je la tiens, me disais-je en moimême. La petite veut des formes, on y mettra des formes, voilà tout.

Le jour même, j'avais vu le directeur de la Scala, qui fit un traité de six mois à cinq cents francs par mois, et je lui en donnai quittance sans recevoir un centime. Il avait bien compris que ce

serait moi le payeur. J'annonçai la nouvelle à Thérésia, qui dansa de joie. Elle avait la bosse du

théâtre. Il fut convenu qu'elle changerait de nom sur l'affiche et qu'on lui donnerait une couleur italienne, ce qui était la grande mode à l'époque.

FEUILLETON DU « Journal du 1.01 » 28

# VENCEANCE

DE COMEDIENNE PAR Henri AUGU

X

Qui l'emportera sur l'autre?

- Quelques intérêts de fortune que je trouve dans ce projet, reprit Morton à qui sa loyauté faisait un devoir de faire connaître que l'opulence de Richard était pour quelque chose dans son contentement paternel, quelque heureux que je sois de m'allier, moi, pauvre aujourd'hui, à un gentleman ayant une fortune plus qu'indépendante, je dois vous déclarer pourtant que Clariss sera

entièrement libre de son choix. L'ami d'Arabella s'inclina. - Plutôt la misère! s'écria Morton,

que le malheur de mon enfant.

pas de traité avec l'Agence Haves.

A ce cri du cœur, Richard répondit avec un accent pénétrant: - J'espère, mon ami et bientôt mon père, que mes soins sauront la toucher.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant

A part soi, il ajouta:

colère.

— Elle est à moi! Mais il tressaillit presque aussitôt, car une voix trop connue, et qui chaque jour lui devenait plus importune et plus odieuse, s'était fait entendre:

- Enfin je... je te retrouve. C'était Henri Valmont qui se présentait de nouveau devant Richard. Mais dans quel état paraissait-il être! - Toujours lui! se dit Richard avec

ces mots, qui exprimaient assez de cordialité, bien qu'il s'y mélât peut-être une certaine réserve :

Quant à Morton, il salua Henri par

- Soyez le bienvenu, monsieur Val-- Je suis ravi, s'écria Henri, de vous rencontrer tous deux. Mais cette fois, Richard... oh! oh! tu ne m'échap-

Richard le considérait attentivement. Henri avait le geste plus vif que d'habitude, sa chevelure blonde était légèrement en désordre et il bégayait un

Mais Richard, qui le connaissait de-

peras pas comme ce matin.

puis longtemp, ne put s'y tromper. Quoiqu'on eût pu croire que Henri avait cette légère animation qui suit un déjeuner où, par le moyen de quelques rasades, on a acquis la gaieté d'un homme de bon ton, il était évident pour Richard que son ami voulait tout simplement le tromper, lui ou Morton. - Il simule l'ivresse, pensa Richard.

Que signifie cela? - Que voulez-vous, mon jeune ami? lui demanda Morton avec un sourire,

car il était trompé, lui.

En même temps il faisait à Henri un | la somme. signe qui voulait dire: - Pas de trahison! Mais Henri répondit à son tour :

- Il a raison, ce cher Richard, pres-

- Rien, répondit vivement Richard.

Et il se mit à rire comme un homme, qui, en réalité, a bien arrosé son déjeu-- Silence! lui dit Henri à voix basse.

Mais Henri continua en riant plus - Que tu n'aîes pas d'argent dans ta caisse, ah! ah! je le conçois, surtout après ta chance de cette nuit.

- De cette nuit ? se dit Morton éton-

- Mais que diantre, ce n'est pas une raison pour me faire attendre de la sor-« Aussi que veux-tu, j'ai déjeuné par

banquier, répondit enfin Richard avec un mouvement qui indiquait à la fois son humeur et son embarras. - Donne le donc, s'écria Henri en

impatience... et bien déjeuné je te l'as-

- Je vous ai promis un bon sur mon

C'était la diva en question. Messieurs, il y a vingt ans de cela,

Sa voix s'éteignit, j'écoutais encore. Un tonnerre d'applaudissements et les

donnez-moi son adresse.

tendant la main. Richard sortit un carnet et en arracha un feuillet, sur lequel il écrivit ra-

pidement quelques lignes avec une rage concentrée. - La voici, dit-il quand il eut termind. Sur ce mot de moi, on vous remettra

Henri lut le billet. - Dix mille francs! fit-il avec une lèvre dédaigneuse. C'est peu. Mais je m'en contenterai pour aujourd'hui.

Morton avait écouté silencieusement ce singulier colloque, auquel il ne comprenait rien. Tour à tour il avait considéré les deux amis. Mais l'ivresse de Henri ne parut

Et il empocha le bon de Richard.

pas avoir de doute pour lui. - Vous avez donc une affaire bien pressante? demanda-t-il enfin à ce der-

- Moi, répondit Henri, je retourne à Paris, continuer la joyeuse vie que nous avons menée cette nuit. Eh! eh! ce n'est qu'à Paris vraiment qu'on comprend l'existence et qu'on sait la mener à grandes guides. N'est-ce pas, Richard.

- Que je me taise, s'écria Henri de sa voix la plus éclatante. Pourquoi

donc?

- Tais-toi, Henri... sur ta vie, lui dit à l'oreille Richard qui serrait les

Je pus admirer de près cette taille gracieuse, ses admirables cheveux blonds, ses grands yeux presque hardis,

- Mademoiselle, lui dis-je, le hasard

public d'élite, digne de vous ; vous connaissez la Scala du boulevard de Gand ?

(A suiore.)

Saisissant brusquement le bras de Henri: - Il faut que je vous parle, monsieur! prononça-t-il sévèrement... sur le

enfin avoir pris un parti.

en désignant Henri:

quillement son complice. Morton crut devoir se retirer. - Je vous laisse, fit-il. Richard se pencha vers le père de

- Ne te gêne pas, lui répondit tran-

- Le malheureux a perdu la raison. - En effet, répliqua Morton également à demi-voix. - Laissez-moi, continua Richard, lui

— Si jeune et déjà perdu! - Oui, malgré mes conseils. Vous saurez la vérité, je vous dirai tout, mon-

sieur Morton. Pendant ces paroles échangées à demi-voix entre le père de Clariss et Richard, Henri les observait du coin de

Morton se retira; mais, tout en se retirant, il murmurait:

Cahors, le

Certifié véritable par le gérant soussigné,

1904.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

que.... 19120

front. - Mais, malheureux, tu me perds!

-- Allons donc! dit celui-ci, rougi-

rais-tu de ton élève ?... Pourtant il doit

on se forme vite.

Richard était sur des charbons ardents. Une sueur froide mouillait son

souffla-t-il à l'oreille de Henri.

te faire honneur, vicomte. A ton école

MANDELLI, CAHORS

l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Le cabotin, qui n'avait pas les mêmes Le lendemain, je me présentai chez la

vous seul, et m'offrir de l'argent. J'étais deviné dès le début, mais je

- Oui, monsieur.

« Comme toi, j'aime le jeu, l'orgie, les femmes, le vin qui fait perdre la rai-Et il ajouta en changeant soudaine-

ment de ton et en prenant un air som-

-- Le traître, murmura Richard. - Est-ce notre faute à nous, reprit Henri en affectant le cynisme cette fois ; est-ce notre faute si nous avons des passions, ce que les niais appelent des

- Et aussi la mémoire.

que peu étonné.

Merci!

- Je n'ai pas de fortune moi, poursuivit impitoyablement le complice de Richard, mais tu en as, toi, « vicomte » pour satisfaire mes caprices et les tiens. « Eh! nous sommes liés par un pac-

te... Tu ne l'as pas oublié, mon brave

Richard; c'est d'un bon compagnon...

-- Qu'entends-je ? se dit Morton quel-

- Un pacte! pensa Morton. Que veutil dire?

Richard se frappa le front. Il parut

miss Clariss et lui dit d'un air de pitié,

reprocher l'infamie de sa conduite dont il en fait une gloire.

— Ai-je réussi ? pensait-il. - Oh! j'observerai, et s'il est vrai

(A suivre.)